

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette siège en séance extraordinaire de 15 décembre 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence audio : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initial de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence audio;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence audio.

2020-12-254 - PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

Le Maire informe le conseil que le facteur comparatif est de 1.00 et la proportion médiane 100%.

2020-12-255- TAUX D'INTÉRÊT

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt soit de 15%.

2020-12-256 - APPROPRIATION DU SURPLUS

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approprier la somme de \$170, 000.00 au budget 2021.

2020-12-257 - ADOPTION RÈGLEMENT NO 2020-10 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2021

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2020-10 établissant les taux de la taxe tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2021.

2020-12-258 - SALAIRE RESSOURCE HUMAINE 2021

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le salaire des ressources humaines au montant de \$306, 207.00 tel que décrit à la feuille annexée au procès-verbal.

2020-12-259 - PAROLE À L'ASSISTANCE

Aucune question reçue.

2020-12-260 - ADOPTION DU BUDGET 2021

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2021.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire